



FILIERE / METIER : CHARGE.E / RESPONSABLE DE CONFORMITE

Objectif

Analyser le cadre juridique issu de la loi Sapin et ses conséquences pratiques, analyser les recommandations de l'AFA, définir un programme de conformité

Compétences acquises

- Pouvoir définir un programme de conformité au sein de son entité,
- Maîtrise des risques de non-conformité pour son entité

Destinataires

Toute personne ayant vocation à participer au dispositif de lutte anticorruption de son entité

Prérequis

Aucun

Pédagogie, méthodes et moyens

Sur la base de l'engagement personnel du participant à se concentrer sur les objectifs de la formation : mises en situation pratiques (simulations, cas pratiques), Q&R, échanges avec les participants

Supports de stage

Bagage pédagogique comprenant un support de présentation et des exercices

Certificat de stage

Attestation de fin de stage

Evaluation

- **En fin de stage** : Questionnaire d'évaluation de la formation

Tests de certification

Aucun

Animateur

Avocat sénior disposant d'une expertise en la matière

Durée

4 heures

Modalités

En présentiel – Continu

Lieu de stage : nous consulter

Prix HT du stage

Stage / personne : sur devis

Option repas : Sur demande

Conditions commerciales : nous consulter

Délai d'entrée : Date de session

Date de stage :

- **Intra-entreprise** : voir convention pour calendrier

Taille du groupe : nous consulter

Accès - Handicap

Consulter notre référent interne

Plan du stage

MODULE 1 – Identifier le cadre juridique et réglementaire

Définitions clés et illustrations pratiques

- Corruption, trafics d'influence, prise illégale d'intérêt, etc.
- Cas pratiques d'illustration

Acteurs concernés

- Entités assujetties
- Intérêts de la mise en œuvre d'un dispositif pour les entités non assujetties

L'autorité de contrôle : présentation de l'AFA et de ses missions (conseil, contrôle et sanctions)

Le dispositif de répression judiciaire : la Convention judiciaire d'intérêt public (CJIP)

- Présentation du dispositif
- Illustrations de mise en œuvre

MODULE 2 – Identifier les principales composantes du dispositif de prévention des risques

- Rappel des trois piliers de l'AFA
- Cartographie des risques : objectifs, méthodologie, questions à se poser
- Code de conduite
- Dispositif de recueil des signalements ou alertes professionnelles (dispositif général et spécial)
- Evaluation des tiers
- Formation des collaborateurs
- Evaluation continue du dispositif (contrôle interne)
- Enquête interne
- Documentation des actions mises en œuvre

Evaluation des connaissances

- **En fin de stage** : Questionnaire d'évaluation de la formation

Pédagogie, méthodes et moyens : Mises en situation pratiques (simulations, étude de cas), Q&R, échanges avec les participants.